



**VICE-RECTORAT  
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Vice-rectorat de la Polynésie française  
Département des Examens, des cert. pro.  
et des concours (DEC)

Vu la convention relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État n°9916 du 22 octobre 2016;

Vu la circulaire n°2017-072 du 12 avril 2017 relative à l'enseignement des langues et cultures régionales ;

Vu l'arrêté n° 6916-2023/VR/DRH/DEC du 25 septembre 2023 fixant les modalités d'organisation de la session d'habilitation à enseigner en langue tahitienne ouverte au titre de l'année 2024 ;

**ARRETE**

Article 1 : La commission d'habilitation est constituée comme suit pour la session 2024 :

**PRESIDENT(E) DE JURY**

M. JACQUES VERNAUDON  
Universitaire linguistique

UNIVERSITE DE POLYNESIE FRANCAISE

**MEMBRE(S) DE JURY**

M. GAETAN LE LU  
IA-IPR de lettres

VICE-RECTORAT DE POLYNESIE FRANCAISE

Mme YVETTE TOMMASINI  
IA-IPR Histoire-géographie

VICE-RECTORAT DE POLYNESIE FRANCAISE

M. ERIC SIGWARD  
IA-IPR de mathématiques

VICE-RECTORAT DE POLYNESIE FRANCAISE

M. MOANA GREIG  
IEN circonscription n°9

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS  
DE POLYNESIE FRANCAISE

Mme VALERIE SELAM  
Professeure agrégée en tahitien-français

COLLEGE HENRI HIRO

Mme MANUELLA HEITZ  
Professeure certifiée hors classe de sciences  
physiques et chimiques

LYCEE PAUL GAUGUIN

Article 2 : Le secrétaire général du vice-rectorat de Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Papeete, le 24 janvier 2024

Pour le vice-recteur et par délégation,  
le directeur des ressources humaines

Anthony LEGENDRE

